

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 12 avril 2023

29 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : NICOLAS Gérard à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria, SCHMITT Nathalie à JOURDAN Jean-Pierre.

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

### Objet : Convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée par les habitants, la commune de Roujan a souhaité intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal.

Cette gestion des chats dits libres consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire conformément à l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3.

Ce procédé régule les populations félines tout en leur permettant de continuer de jouer leur rôle naturel de lutte contre les rongeurs

Monsieur le Maire propose au Conseil de conventionner avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Après la fixation du nombre de chats à prendre en charge pendant un exercice, le budget global est établi. La commune verse 50 % du montant déterminé à la Fondation qui prend directement en charge les frais vétérinaires auprès du professionnel choisi par la commune.

Lorsque des campagnes de capture de chats libres sont prévues sur tout ou partie du territoire de la commune, la municipalité en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

L'identification des chats se fait au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le conventionnement avec la Fondation 30 millions d'Amis pour la gestion des chats libres ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

